



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

Tenue des séances du conseil à huis clos

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton :

Que conformément aux directives des autorités gouvernementales, dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tiendra ses prochaines séances huis clos et par vidéoconférence ou audioconférence et ce, jusqu'à nouvel ordre. Un enregistrement vidéo de la séance sera disponible dès que possible sur le site internet de la Municipalité. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire et sera maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Les ordres du jour seront déposés sur le site internet de la Municipalité dans des délais raisonnables avant les séances. Il est possible pour le public de soumettre des questions par écrit, concernant les points mis à l'ordre du jour, avant 13h00, le jour de la séance. Les questions doivent être envoyés à l'attention de la directrice générale, madame Caroline Lamothe, par écrit ou par courriel au caroline.lamothe@mrcmaskoutains.qc.ca.

Les questions qui seront reçues à la suite de la diffusion de la séance, elles seront soumises pour considération et répondus par le conseil à la période de questions prévu lors de la séance suivante.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 7 janvier 2021.

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière